



P111-CLASSEMENT DOUANIER : TEXTILES, HABILLEMENT ET ACCESSOIRES DE MODE

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Collaborateurs des services Douane, Import-Export, logistique, Achats, ADV, Qualité, etc.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- de connaître la structure de la nomenclature et les spécificités du secteur textile et chaussures ;
- d'effectuer des classements douaniers argumentés de produits textiles/chaussures dans le SH et la nomenclature de l'UE en utilisant les règles mondiales et UE ou de vérifier le classement effectué par d'autres ;
- d'assurer la sécurité juridique par l'utilisation des outils réglementaires à sa disposition.



Description

Programme mis à jour en 2025 - Formation animée par des experts du Pôle RTC, secteur "Textile"

I] LES PRINCIPES DE CLASSEMENT

1 / Définition du classement tarifaire

- Les niveaux de codification
- L'organisation du Tarif
- Les règles générales d'interprétation **pour chacune des 6 règles et sous-règles : explications – illustrations – cas pratiques.**
- Les acteurs du classement tarifaire
- La cellule nomenclature du bureau COMINT3
- Le pôle RTC du SND2R
- Le SCL

> QUIZZ

2/ Les enjeux du classement tarifaire

- Finalité du classement douanier (classement tarifaire) : risques – enjeux – responsabilités.
- Impact du classement douanier sur la réglementation douanière.

3 / Les outils d'aide au classement





- Les notes de sections et de chapitres
- Les notes explicatives du système harmonisé (NESH)
- Les avis de l'OMD
- Les notes explicatives de la nomenclature combinée (NENC)
- Les règlements de classement
- Les arrêts de la CJUE
- Les conclusions au PV
- L'expertise du SCL pour les analyses laboratoires en matière de classement tarifaire
- Les renseignements tarifaires contraignant et harmonisation des classements

> QUIZZ valeur contraignante ou pas ?

4 / Les services en ligne du classement tarifaire

- RITA
- EBTI

5 / Le dépôt et le suivi de la demande via le portail européen EBTI-RTC.

- La rédaction du formulaire de la demande
- Le suivi des RTC de la recevabilité à l'octroi
- La fin d'un RTC (expiration délai 3 ans, révocation, annulation...)

II] SPÉCIFICITÉS DES CLASSEMENTS SECTEUR TEXTILE

1 / Les notions fondamentales : confection et mélange de matières textiles

- Note 7 de la section XI définition des articles confectionnés
- Note 2 A) et Note de sous-position 2 A de la section XI : le mélange des fibres textiles (cas pratique)

> QUIZZ

2 / Spécificités vêtements et accessoires

- Les assortiments de vêtements (cas pratique)
- Les vêtements incorporant des composants électroniques (cas pratique)

3 / La problématiques du classement des chaussures

- Les éléments déterminant le classement des chaussures (semelle, dessus...)
- Les cas des chaussures de sport (cas pratique)

4/ Les assortiments pour la vente au détail (ACVD)

- Cas où la notion d'ACVD est retenue
- Cas où la notion d'ACVD n'est pas retenue (problématique des RTC éclaté)

>Quizz : ACVD ou pas ?

NB : Pour la réalisation des cas pratiques nous pourrons disposer d'échantillons physiques pour rendre la formation plus vivante.

☒ Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Idéalement avoir suivi une formation sur les fondamentaux des techniques douanières. L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.